

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE Division Stratégie 17 rue des Moulins BP 10 351 43012 LE PUY EN VELAY CEDEX	PV n°430-20131017b
PROCES-VERBAL du COMITE TECHNIQUE LOCAL du 17 octobre 2013 à 13h30	

Membres présents :

Représentants de l'Administration :

- M. RODIER : Directeur Départemental des Finances Publiques, Président
- Mme CROIZIER : Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- M. LAVAL : Directeur du Pôle Gestion Publique

Représentants du personnel :

- au titre de la CGT FIP 43

- Mme COSTE, titulaire
- M. TRESCARTE, titulaire
- Mme POBLE, suppléante

- au titre de FO-DGFIP 43

- Mme BONELLO, titulaire
- M. COFFY, titulaire
- Mme LIMAGNE, suppléante

- au titre de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 43

- M. CIACHERA, titulaire
- M. COHADE, titulaire
- Mme DELORME, suppléante
- M. PONS, suppléant

Était également présent M. GAGNE, expert pour FO-DGFIP.

Le secrétariat est assuré par Mme PARET et M. RAYNAL.

M. CIACHERA (syndicat SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES) est chargé des fonctions de secrétaire adjoint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Point d'étape sur la réinstallation des services dans les locaux de la DDFIP,
2. Réorganisation fonctionnelle et comptable de la Trésorerie du Puy-Ville,
3. Questions diverses.

Déroulement de la séance :

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. RODIER, Président, ouvre la séance à

13h35.

Le Président rappelle l'impossibilité de modifier l'ordre du jour dans le cas d'une deuxième convocation de CTL et la nécessité d'organiser un CTL distinct afin de traiter les questions de la réinstallation des services dans les locaux de la DDFIP ainsi que la réorganisation fonctionnelle et comptable de la Trésorerie du Puy-Ville. Ceci explique la convocation de ce CTL souhaité par une majorité de représentants des personnels et l'enchaînement avec le CTL suivant qui se tiendra en deuxième convocation.

La CGT-FIP 43 donne lecture d'une déclaration liminaire jointe au présent Procès-verbal (annexe 1).

Le Président précise que M. Briday n'est plus délégué du directeur général pour l'inter-région Centre Auvergne Antilles Guyane mais qu'il a été récemment nommé DRFIP du Puy de Dôme. Il indique également que M. Bourgeon succède à M. Briday en tant que DDG.

M. Cohade fait une déclaration orale afin de signaler que SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES n'était pas à l'origine de la sollicitation de cet ordre du jour. De plus, ne disposant d'aucun document pour la préparation du CTL, les représentants du personnel se sont rendus à la trésorerie du Puy-Ville. Ils ont pu discuter avec l'intégralité des agents présents. Ils ont ainsi constaté que les agents subissent une surcharge de travail ainsi qu'un manque de moyens. Toutefois, ils n'ont pas constaté de signe de mal être au travail lié à ces conditions.

FO-DGFIP 43 ne souhaitant pas effectuer de déclaration liminaire, le Président propose d'étudier le premier point de l'ordre du jour.

1. Point d'étape sur la réinstallation des services dans les locaux de la DDFIP

Mme Croizier informe les représentants du personnel que les informations concernant les travaux au sein du bâtiment de la Direction Départementale des Finances Publiques sont publiées sur le site Ulysse 43. Les travaux du 4^{ème} étage sont terminés et les agents ont réintégré leurs bureaux aux alentours du 20 septembre. Le 1^{er} étage est également accessible depuis le mois de juillet, le Pôle Gestion Fiscale s'étant installé le 23 juillet. Au niveau du rez de chaussée, le hall est fermé au public du 9 au 22 octobre, date à laquelle les travaux dans cette partie du bâtiment se termineront. Le déménagement du service comptabilité, de la caisse et de la mission économique se déroulera les 21 et 22 octobre. La semaine suivante, la rénovation du 3^{ème} étage débutera afin de permettre l'accueil de la trésorerie du Puy Saint-Jean ainsi que la création d'un nouveau local syndical. Leur installation est prévue pour la fin du mois de novembre.

M. Trescarte signale que les agents ont été exposés tant à la poussière qu'au bruit et au froid et ce en dépit du fait que la CGT FIP 43 avait signalé ce risque dès la présentation du projet. De plus, la fermeture du hall implique une réorientation du public et donc une charge de travail supplémentaire pour le service en charge de l'accueil provisoire de ces contribuables.

M. Coffy confirme les difficultés auxquelles ont été exposés les agents, notamment au rez-de-chaussée, et considère que la Direction comme les organisations syndicales ont manqué de réactivité sur la question. Le problème a été sous estimé. De plus, un problème de communication s'est fait ressentir principalement au niveau de la fermeture des locaux au public. Après avoir félicité le Directeur pour sa gestion des travaux lourds, il souligne le problème des interruptions du chantier certains jours ce qui rallonge la durée totale de ceux ci. Dès lors, il aimerait la confirmation que la Trésorerie du Puy Saint-Jean pourra aménager dans les délais. Se pose également la question de la quantité de places de stationnement disponibles du fait de l'arrivée de nouveaux agents sur le bâtiment. Enfin, M. Coffy souhaiterait

la confirmation que du matériel est prévu pour l'aménagement du local syndical.

M. Trescarte rajoute sur les places de parking que le précédent directeur avait envisagé la possibilité de louer des places de stationnement extérieure. Il demande confirmation que cette solution sera mise en place si le besoin est avéré.

En réponse, Mme Croizier indique que malgré les craintes antérieures suffisamment de places sont disponibles au parking de la Direction. En effet, à l'heure actuelle il ne semble pas y avoir de carence en matière de stationnement, et ce malgré l'occupation de six places du fait des travaux. La libération de ces places permettra ainsi l'accueil des agents de la Trésorerie Saint-Jean. Il existe également la possibilité de stationner les véhicules de service en dehors de ce parking. M. Rodier garantit que si une difficulté se faisait sentir, toutes les démarches afin de trouver des places de stationnement supplémentaires seraient entreprises.

Mme Croizier confirme que le local syndical sera aménagé selon les prévisions qui ont été faites, à savoir avec du mobilier d'une ancienne salle de réunion.

Revenant sur le sujet de l'ouverture au public, Mme Croizier indique que la fermeture au public a été minimale avec 2 semaines de fermeture sur six mois de travaux. Dans l'enchaînement, elle reconnaît qu'une fermeture au public plus précoce aurait pu être envisagée pour permettre un enchaînement facilité des corps de métiers sur le hall. Par ailleurs, la chef de poste de la Trésorerie du Puy-Ville a été consultée préalablement à la fermeture au public de la direction et informée du déport vers ses services sur cette période.

M. Rodier remercie Mme Croizier ainsi que le Pôle Pilotage Ressources pour leur gestion des travaux, de même que l'ensemble des agents pour leur patience. Il reconnaît la fermeture au public trop tardive rappelant toutefois qu'elle est intervenue dès la prise de conscience de la pénibilité des conditions de travail des agents du rez de chaussée.

M. Cohade souhaite connaître la quantité de public réorienté suite à cette fermeture. M. Laval précise que le public concerné était peu nombreux s'agissant d'un public spécifique tel que les régisseurs. De par la particularité de ce type de clients, une fermeture plus longue de la Direction aurait augmenté les contraintes reposant sur la Trésorerie du Puy-Ville.

M. Trescarte s'oppose vivement au terme de « client » qui n'est pas opportun pour une administration, cette dernière rendant un service public. Il est répondu à M. Trescarte que s'agissant de l'activité du service Dépôts et services financiers, la terminologie de client s'applique aux usagers de la Caisse des Dépôts et Consignation et des Dépôts de Fonds au Trésor.

Mme Croizier précise que le froid ressenti dans les locaux au mois de septembre était lié à un problème de réglage des nouvelles chaudières et non directement aux travaux. M. Trescarte maintient que les agents se sont alors plaints de courant d'air et non d'un froid ambiant.

Les débats reviennent sur la question du délai des travaux. Selon Mme Croizier, les problèmes rencontrés au rez de chaussée et ayant entraînés un certain retard ne se reproduiront pas au 3^{ème} étage, un seul intervenant étant sollicité au lieu de trois. M. Rodier précise que le calendrier est maîtrisé et que l'architecte suit en étroite coordination avec le pôle pilotage et ressources le chantier.

Il est enfin précisé que les locaux loués sont restitués et que les fonds ainsi économisés sont utilisés au niveau local, ces derniers ayant été délégués pour l'année entière.

2. Réorganisation fonctionnelle et comptable de la Trésorerie du Puy-Ville

M. Coffy prend la parole sur la question, FO DGFIP 43 étant à l'origine de ce point sur l'ordre du jour. La réorganisation de la Trésorerie du Puy-Ville a entraîné un problème de gouvernance et donc un problème de réactivité dans la prise de décision du fait de l'affectation des adjoints à la supervision de pôles et plus de métiers.

M. Trescarte demande si le directeur a pris des décisions suite aux derniers débats en CHSCT car la CGT-FIP 43 n'est au courant de rien.

M. Cohade ajoute que la chef de poste se voit imposer des règles nationales d'organisation suite à l'audit sur les amendes et cela l'empêche d'organiser son service comme elle le souhaiterait.

L'expert, M. Gagne, explique que deux aspects du problème se présentent au sein de la Trésorerie du Puy Ville. D'une part, au niveau de la réorganisation latente de la trésorerie, il constate que deux agents sont affectés simultanément sur plusieurs services, et que les adjoints doivent superviser un pôle et non un service. D'autre part, concernant la réorganisation comptable, il existe selon lui un réel problème et une inquiétude forte des agents. Suite à l'audit sur les amendes, les solutions comptables retenues ont été étendues à l'ensemble des missions du poste. Or, malgré une volonté affirmée de mettre en place ces solutions, une tentative précédente fut un échec et l'état des lieux actuels ne laissent pas préjuger qu'il puisse en être autrement cette fois.

Le Président signale que différents projets d'organisation de cette trésorerie existaient à son arrivée. Après avoir effectué une visite de tous les services du département, il a estimé que la Trésorerie du Puy-Ville ne présentait pas de spécificité nécessitant un focus particulier. De sa visite de l'ensemble des services du département, il conclut que plusieurs services se posent les même questions d'organisation interne. La trésorerie du Puy-Ville est à ses yeux un service fonctionnant convenablement et qui ne doit donc pas être stigmatisé. Il précise que le rôle de la direction est d'assurer l'animation et le pilotage du réseau et que les comptables sont responsables de leur service. Il indique que des décisions courantes sont prises au jour le jour afin d'améliorer la gestion quotidienne. Certains dossiers progressent très bien et que les contacts pris avec les ordonnateurs par ses soins en association avec Mme Barmettler-Bernard ont tous pour objet de définir des démarches partenariales visant à améliorer la gestion courantes.

Les organisations syndicales approuvent cette position mais rappelle que cette problématique est issue de la volonté du Directeur précédent de revoir en profondeur l'organisation de cette trésorerie. Ainsi, bien que les progrès soient notables suite à certaines améliorations notamment concernant la gestion des amendes, des inquiétudes persistent quant aux intentions de la Direction ainsi que concernant le positionnement des adjoints sur ce service.

M. Laval rappelle qu'un groupe de travail se tient actuellement sur ces questions et dans la mesure où il n'est pas achevé, aucune décision définitive n'est prise à ce niveau.

L'expert ainsi que les représentants du personnel soulèvent la problématique d'une date buttoir du 1^{er} janvier 2014 existant sur la question de la réorganisation comptable de la Trésorerie du Puy-Ville, cela rendant tout dialogue préalable compliqué. M. Rodier dit ne pas avoir connaissance de cette échéance. Ainsi, hormis sur la question des amendes, il confirme qu'aucune décision ne sera prise avant la restitution des conclusions du groupe de travail. Cette date limite du 1^{er} janvier 2014 n'a donc pas lieu d'être. M. Rodier s'étonne par ailleurs que le CTL débattenne de ses questions qui sont des questions de réglementations métiers comptables notamment. Sur le point de la réponse à des interrogations d'ordre fiscale, le Président

considère que même si des formations sont possibles, il existe des services à même de répondre à ces questions (PGP pour les questions métiers et SIE pour les impôts commerciaux).

3. Questions diverses

- Situations particulières rencontrées par certains agents

M. Cohade évoque la situation de Mme Kontaxakis qui présente des difficultés particulières rendant l'exercice de ses fonctions au SIP-SIE de Brioude problématique. M. Rodier annonce que le nécessaire sera fait afin de permettre à cette agent de travailler dans des conditions de proximité de son domicile tout en rappelant l'aspect exceptionnel de cette procédure liée à la situation d'urgence dans laquelle elle se trouve. Aucune organisation syndicale n'émet d'objection à la proposition du président consistant à détacher cet agent sur la résidence du Puy en Velay.

M. Coffy évoque la situation de fragilité d'une collègue du SIP d'Yssingeaux qui travaille à mi-temps thérapeutique. M. Rodier prendra l'attache du responsable du SIP pour prendre les mesures appropriées.

- La validation tardive des ASA

M. Pons soulève le problème de la validation tardive des ASA et des dangers que cela implique quant à la couverture des agents en déplacement. Mme Croizier explique que la question va être réglée et qu'une note sera prochainement rédigée pour rappeler les règles en la matière.

- La problématique de la transmission de la liste des participants aux réunions syndicales avant leur déroulement

M. Trescarte dénonce cette méthode qui n'est pas réalisable en pratique, les syndicats ne pouvant avoir a priori la certitude de la présence des agents. Mme Croizier signale qu'une note sera rédigée afin de clarifier la situation.

- Demande d'enquête sur les ponts naturels en 2014

Une demande est faite dans ce sens qui sera traitée prochainement.

- La demande de la convocation d'un CTR sur la question de Rialto Investigation a été formulée par la CGT-FIP qui estime que la direction générale n'a en rien répondu aux interrogations des utilisateurs.
- Le nombre de bénéficiaires de la GIPA, le nombre de jours de carence retenus et les sommes dégagées, le nombre d'heures écartées ont été demandé à la direction locale.
- L'avancement de la recherche de facilitateurs EDD

Quatre candidats ont postulé. Seul deux devaient être retenus par la DDFIP 43. Il s'agit donc de Mme BAYLE Cécile et de Mme BOURSON Patricia. Les facilitateurs bénéficient de l'indemnisation de droit commun concernant leur remboursement de frais de déplacements et d'une décharge pour effectuer leurs missions.

- Le traitement des candidatures à la correction de copies pour le concours commun C

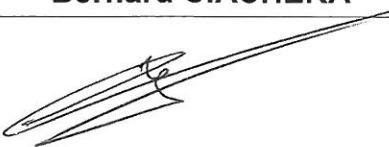
FO DGFIP 43 dénonce la gestion de la problématique des agents volontaires pour corriger les

copies du concours commun C. Les règles d'indemnisation ont changé au cours du processus. De plus, l'obligation de se rendre à Lille est contraignante. Enfin, aucune décision officielle n'a été transmise aux candidats sur l'avancement de leur demande. Mme Croizier confirme le changement des règles en la matière tout en rappelant que cela est de la compétence de l'ENFIP.

- Le problème du recensement des agents grévistes par certains chefs de service préalablement à la grève

Ce point est soulevé par M. Trescarte qui regrette également les problèmes de lisibilité du tableau récapitulatif communiqué suite au mouvement.

A défaut d'autres questions, **la séance est levée à 16h30.**

Le Président Henri RODIER 	Le secrétaire Romain RAYNAL 	Le secrétaire adjoint Bernard CIACHERA 
---	---	--



Déclaration liminaire

1^{er} CTL du 17 Octobre 2013

Les représentants de la CGT FIP 43 tiennent à souligner, Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Haute-Loire (AGEFIP 43), le changement sensible en terme de dialogue avec votre prédécesseur. En effet vous semblez réellement ouvert au dialogue et certaines de vos premières orientations, voire décisions, vont dans le sens de nos demandes. Vous avez su par exemple, entendre la presque totalité des agents du site de la trésorerie **Le Puy Ville** qui ne voulaient pas d'une réorganisation à la hussarde et qui aurait coûté beaucoup d'argent à votre DDFIP, au CHS CT local et au CHS CT Ministériel. Passons sur les pertes de temps organisées et généralisées par de vaines palabres sans lendemain.....

Vous avez aussi l'intelligence de convoquer un CTL sur un sujet d'actualité qui bien qu'inutile et très gourmand en temps, de notre point de vue, n'est curieusement pas exigé par la Direction Générale (DG). Vous avez d'autre part pris soin à ce que tous les représentants des personnels de toutes les OS puissent être présents. Les représentants de la CGT FIP 43 savent apprécier les situations au delà des mots et ont de la mémoire, comme souligné sur les deux premiers bons exemples.

Rassurez-vous, Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Haute-Loire, cette introduction ne révèle pas de la part de vos serviteurs d'un changement radical de position. Les sujets qui nous réunissent aujourd'hui nous conduiront forcément à adopter une démarche stratégique à la hauteur de ce qu'ils méritent, surtout en 2^{ème} séance. Nous ne pourrons qu'affirmer notre opposition farouche à une nouvelle imposture que vous êtes chargé de vendre en local, qui n'est qu'une simple démarche redondante et démagogique.

Les représentants de la CGT FIP 43 démontrent souvent par leur investissement réel pour la défense de tous les droits de leurs mandants qu'ils méritent leur salaire et aujourd'hui, une fois de plus ils voudraient rappeler certaines réalités qui sont incontestables. En terme de pouvoir d'achat entre 2000 et 2013, la perte aura été la suivante (dernier échelon du grade) :

- AA2 : 228 €
- AA1 : 237 €
- AAP2 : 252 €
- AAP1 : 277 €
- C2 : 313 €
- C1 : 331 €
- CP : 361 €
- Inspecteur : 423 €

Cela est insupportable, même si dans le même temps une toute petite partie des personnels a vu ses rémunérations littéralement exploser comme l'a souligné dernièrement la Cour des Comptes.

Parlons un peu emplois, sachant que nous devons être exemplaire, comprendre supprimer un maximum d'emplois, pour combler notre abyssal déficit. Depuis 2002 les finances publiques ont rendu près de 30 000 emplois avec le résultat que tout le monde connaît par rapport aux objectifs annoncés.

Plus concrètement et devançant les annonces du mercredi 2 octobre relatives au **projet de loi de finances 2014**, le Directeur Général a profité du Comité Technique de Réseau (CTR), tenu la veille, pour

communiquer le chiffre des suppressions d'emplois pour l'année prochaine (**2014**). Sans intégrer les possibles vacances d'effectifs, **1 988 postes** seront ainsi de nouveau détruits à la DGFIP. Ils viennent s'ajouter aux presque 30 000 emplois déjà éliminés depuis 2002.

1 988 emplois supprimés à la DGFIP = 1 988 chômeurs supplémentaires

Ne manquant pas d'humour notre B.B. a mis en évidence la diminution des sacrifices exigés en la matière n'hésitant pas à effectuer une comparaison avec les exercices précédents :

2011 : 2 677

2012 : 2 438

2013 : 2 023

2014 : **1 988 emplois supprimés** ! Euréka.... en pourcentage ça fait combien ?

Devant ces chiffres incontestables devons nous nous réjouir ou bien accepter sans rechigner cette nouvelle amputation. Les représentants des personnels de la CGT FIP 43 vous posent la question, **Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Haute-Loire**. Ils vont même vous mandater auprès de **M. BRIDAY** pour exiger zéro suppression d'emploi ici en Haute-Loire ou bien c'est **M. BRIDAY** en personne qui vient les annoncer.

N'a-t-il pas affirmé droit dans nos yeux lorsqu'il avait trouvé le temps et le chemin pour venir à nous que ce n'est pas l'os qui est attaqué c'est la moelle. Depuis il n'y a plus de moelle et c'est de poussière que l'avenir sera en terme de présence des finances publiques de qualité et de proximité.

Concernant les simplifications gage de rationalité, du moins le dit-on, un petit exemple peut éclairer notre lanterne.

Dans ce monde où tout va trop vite, où il faut penser mondialisation (penser avec un e si possible et pas un a) notre administration doit démontrer sa capacité d'adaptation. Pour ce faire une ère de la simplification a été décrétée. Tous les mois la moisson sur **ULYSSE** est plus abondante.

Pourtant une petite ombre a terni cet éclairage avec l'actuelle Loi de Finances. Pour qu'un impôt soit compris de tous, il faut qu'il soit compréhensible pour l'ensemble de la population (et notamment par les agents de notre ministère). Alors, que des Hauts Fonctionnaires doivent plancher pour apporter chaque mois des simplifications au directeur général, cette année ils ont explosé les records !

- en inventant le bouquet de travaux avec ses multiples taux de déduction, ses 3 dates, ses 6 catégories de travaux, ses actions en duo, en triple, en solo, le tout saupoudré de nouvelles normes environnementales ;
- en créant 207 cases supplémentaires dans la déclaration des revenus 2012 ;
- en rajoutant pour les revenus fonciers une autre couche à ce mille-feuilles fiscal : Malraux, Perissol, Scellier, les Robien, les Borloo, les Besson, et maintenant le Duflot !
- en multipliant les rabots ;
- la brochure pratique de l'IR est passée de 330 pages en 2011 à 381 pages en 2013 ;
- la 2042 complémentaire est passée en quelques années de 4 à ...10 pages.

Alors oui l'année 2013, c'est le bouquet, **Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Haute-Loire**, vous pouvez le confirmer à notre délégué Régional qui en informera notre Directeur Général.